

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès



Ministère de l'Education Nationale

Secrétariat Général

Direction Générale des Enseignements

Direction de l'Education Physique et Sportive

ARRETE N°

0169

MEN/SG/DGE/DL

du 12 JAN 2023

modifiant et complétant l'arrêté
n°1074/MEN/MET/FP/MJ/S/MC/T/A, portant
calendrier des congés et grandes vacances pour
l'année scolaire 2022-2023 et fixant la rentrée
scolaire 2023-2024

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Vu** la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu** la loi n°98-12 du 1er juin 1998, portant Orientation du Système Educatif Nigérien modifiée et complétée par la loi n°2004-24 du 03 juillet 2007 et la loi n°2015-60 du 02 décembre 2015 ;
- Vu** la loi n° 2011- 20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu** le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-238/PRN du 07avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2021-286/PRN du 03 mai 2021 ;
- Vu** le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n°2021-349/PRN/MEN du 27 mai 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu** le décret n° 2022-010/PRN du 05 janvier 2022, réorganisant le Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié par le décret n° 2022-455/PRN du 02 juin 2022 ;
- Vu** le décret n° 2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement, complété par le décret n° 2022-456/PRN/MET/FP du 02 juin 2022 ;
- Vu** l'arrêté n°0116/MEN/SG/DL du 25 août 2021, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Education Nationale et déterminant les attributions de leurs responsables ;
- Vu** l'arrêté n°0117/MEN/SG/DL du 25 août 2021, portant organisation des services techniques déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale et déterminant les attributions de leurs responsables ;
- Vu** l'arrêté n°1074/MEN/MET/FP/MJ/S/MC/T/A, portant calendrier des congés et grandes vacances pour l'année scolaire 2022-2023 et fixant la rentrée scolaire 2023-2024
- Vu** les nécessités de service ;

ARRETE :

Article premier : Les dispositions de l'arrêté n°1074/MEN/MET/FP/MJ/S/MC/T/A, portant calendrier des congés et grandes vacances pour l'année scolaire 2022-2023 et fixant la rentrée scolaire 2023-2024 sont modifiées ainsi qu'il suit :

Article 2 (nouveau) : Le calendrier des congés et des grandes vacances des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale est arrêté ainsi qu'il suit :

- 1) Congés de fin du premier trimestre : du vendredi 23 décembre 2022 après les cours du soir au samedi 31 décembre 2022 inclus ;
- 2) **Congés de fin du deuxième trimestre : du 15 Mars 2023 au 22 Mars 2023 inclus ;**
- 3) Grandes vacances :
 - a) Pour les classes sans examen : du vendredi 09 juin 2023 après les cours du soir au samedi 30 septembre 2023 inclus ;
 - b) Pour les classes d'examen : du vendredi 14 juillet au samedi 30 septembre 2023 inclus.

Outre les périodes de congés et des grandes vacances, les établissements scolaires vaqueront les jours fériés légaux suivants :

- 1er janvier : 1er jour de l'an Grégorien ;
- Lundi de Pâques ;
- 24 avril : Journée Nationale de la Concorde ;
- 1er mai : fête du travail
- 3 août : Anniversaire de la Proclamation de l'indépendance ;
- 18 décembre : Anniversaire de la Proclamation de la République ;
- 25 décembre : Noël ;
- Le lendemain de Laïlatoul-Qadr ;
- Aïd-el-fitr (Ramadan) : le jour et le lendemain ;
- Aïd-el-Kebir (Tabaski) : la veille ; le jour et le lendemain ;
- Mouloud : le jour ;
- 1er jour de l'an musulman.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République du Niger.

Ampliations :

CAB/PRN.....	1
CAB/PM.....	1
CAB/MET/FP	1
CAB/MET/FP	1
CAB/MJ/S	1
CAB/MC/T/A	1
IGS/MEN	1
Ttes Directions.....	24
DREN.....	1
DDEN.....	1
MES/ARCH.....	1
Gouvernorat.....	8
CHRONO.....	1
J.ORN.....	1
Archives Nationales.....	1



Pr IBRAHIM NATATOU